

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27

Le 27 mars 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, Mme LEFRANC Elisabeth, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HUARD Patrick, M. BOULAY Didier, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, Mme MARIE Christelle, M. DANGUY Sébastien, Mme HEUZÉ Séverine, Mme BONNEL Marlène, Mme HARIVEL Magali, M. LEMOUSSU Bernard, conseillers.

Absents excusés : Mme ARSENE Anne-Marie, M. RENAULT Joël, Mme LEPROVOST Séverine.

Pouvoirs : Mme ARSENE Anne-Marie donne pouvoir à M. HILI Damien, M. RENAULT Joël donne pouvoir à M. ROGER Mickaël, Mme LEPROVOST Séverine donne pouvoir à M. de LA PERRAUDIERE Louis-René.

Secrétaire de séance : Mme Emilie DESVOL.

Mutuelle communale Axa – non exclusive

Emilie DESVOL présente la proposition d'Axa qui, il y a quelques années, a mis en place, pour la commune de Sourdeval, une convention « santé communale » pour une durée d'un an. Ce dispositif n'avait, à l'époque, pas été reconduit pour des raisons que nous ignorions.

À la suite d'une nouvelle sollicitation de l'agence AXA de Sourdeval, Mr PIONNIER Thierry est venu en mairie présenter les avantages de la reconduction de cette convention. Celle-ci permettrait de faire bénéficier aux habitants de la commune de Sourdeval, d'une réduction de 20% pour la souscription d'un contrat de complémentaire santé.

Aucune obligation n'incombe à la commune et aucune contrepartie n'est demandée par la compagnie d'assurances. Compte-tenu du contexte de hausse des prix des cotisations et particulièrement pour les séniors, la signature de cette convention pourrait amortir ces augmentations.

Il est précisé aux membres du Conseil, qu'aucune exclusivité n'est envisagée ; c'est-à-dire que les autres compagnies d'assurances présentes sur la commune peuvent faire la même demande et la même démarche sans que la commune ne soit contrainte par un quelconque engagement.

Au vu de cette présentation, et après en avoir débattu, Le Conseil Municipal approuve le projet de mutuelle communale proposé par Axa, avec 24 votes pour et 3 abstentions (Evelyne HILLIOU, Marlène BONNEL et Bernard LEMOSSUS).

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 28 mars 2025.

Le Maire,
Adrien JEHENNE

